

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 juin 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 juin 2017

2017 DAC 529 Subvention (800 euros) à l'association Les Témoins de l'Histoire à la R.A.T.P.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-4 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 23 mai 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Les Témoins de l'Histoire à la R.A.T.P. ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 800 euros est attribuée à l'association Les Témoins de l'Histoire à la R.A.T.P., Maison de la France Libre 16, cour des Petites Écuries 75010 Paris, qui a pour objet de perpétuer la mémoire des grands hommes et des faits marquants de l'histoire. 2017-00638 19250.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017, ligne 6574, rubrique 323, ligne VF40001 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Mémoire.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO